

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 28 août 2020**

L'an deux mil vingt, le 28 août à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	<b>Présents</b> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT, Amandine MORIN, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY
Présents : 10	<b>Absent ayant donné procuration</b> : Amandine MORIN absente jusqu'à 19h30 et ayant donné procuration à Sonia QUEMENER
Votants : 10	<b>Absent non excusé</b> : Thierry CHAPON

**Secrétaire de séance** : Lucie Chevalier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10  
Il est constaté que le quorum est atteint.

**Ordre du jour** :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- **Rénovation du beffroi : présentation par Monsieur le Maire**  
Délibération à prendre concernant le choix du devis pour dossier demande subvention au Département
- **Mur du cimetière : présentation par Monsieur le Maire et Erwann DIVEU**  
Délibération à prendre pour choix devis
- **Esplanade de l'ancienne gare : présentation par Adeline PEPION**  
Délai de mise en place des tables de pique-nique et délibération à prendre pour pouvoir verser un acompte avant travaux, suite au devis signé
- **Arrêt bus à Mauny : présentation par Monsieur le Maire**  
Délibération pour devis des arrêts de bus au village de Mauny, suite aux visites de la Région le 20 juillet et suite à la visite du Département le 22 juillet dernier
- **Haie bocagère en partenariat avec Cœur Emeraude et Dinan Agglomération : présentation Monsieur le Maire**  
Délibération pour signature de la convention du programme Breizh Bocage N° RAFG 2021-0105 au Hac
- **Changement des barillets : présentation par Erwann DIVEU**  
Délibération pour devis retenu concernant le changement de plusieurs barillets de portes d'entrée
- **Travaux de la toiture de l'église : travaux en fonctionnement, présentation par Erwann DIVEU**
- **Nouvelle secrétaire de mairie : avis du maire et des adjoints suite aux entretiens réalisés**  
Délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant de recruter du personnel.
- **Administration générale : présentation Monsieur le Maire**  
Délibération à prendre pour les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- **Ecole du paysage : présentation par Monsieur le Maire**
- **Dinan Agglomération : présentation par Monsieur le Maire**
  - Appel à candidature pour les commissions thématiques (concerne exclusivement les conseillers communautaires titulaires et suppléants)

- Délibération à prendre pour désigner les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Nomination d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant.
- **Etude de l'aire d'alimentation de captage de la Ville Bézie et de Carméroc : présentation Adeline PEPION**  
Compte-rendu de la première réunion du 7 juillet dernier. Proposition d'un courrier.

### **Affaires supplémentaires**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour cinq affaires supplémentaires :

- 1) Travaux de l'école
- 2) Nomination d'un membre du conseil municipal à la Mission Locale
- 3) Rénovation de l'école
- 4) Décision Modificative pour versement d'un acompte pour l'achat de tables de pique-nique
- 5) Nouvelles adresses mail pour les conseillers municipaux : Monsieur Axel HERVET demande qu'une délibération soit prise.

### **Affaires reportées**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de reporter au conseil municipal de septembre prochain l'affaire présentée par Madame Pépion, à savoir le périmètre de captage en eau de la ville Bézie, située à Tréfumel. En effet, d'autres informations viendront en septembre et madame Pépion souhaite présenter un dossier plus précis.

### **Validation du compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal**

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal. Tout le monde valide le compte-rendu en date du 10 juillet 2020.

### **Remerciements aux personnes qui ont nettoyé l'église et arrosé les fleurs durant l'été**

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux, ainsi que Madame Réjane Esnault, qui ont nettoyé l'église en juillet dernier, ainsi que celles et ceux qui ont participé à l'arrosage des massifs de fleurs pendant les vacances de l'employé communal ; Bel exemple d'investissement. Monsieur le Maire ajoute que, courant octobre et novembre prochain, il proposera des journées participatives pour préparer la saison suivante en matière de fleurissement.

### **Rénovation du beffroi de l'église Notre Dame**

Monsieur le Maire présente l'appel à projet « plan de relance » du Conseil Départemental. Dans le cadre de la reprise économique après le COVID 19, l'appel à projet proposé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor permettrait de prendre à hauteur de 80 % les frais de rénovation du beffroi de l'église. Resterait 20 % à charge pour la commune. Cet appel à projet stipule employer des sociétés sises en Côtes d'Armor, c'est pourquoi il est proposé un devis de la société Art Camp' de Pommeret (22).

Le devis proposé s'élève à 13 595 € H.T. dont 10 876 € seraient versés par le Département, il resterait 2 719 € à payer par la commune. Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce devis pour le transmettre au Conseil Départemental qui rendra sa réponse à partir du 19 octobre prochain.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **Rénovation du mur du cimetière**

Suite à de fortes précipitations en automne dernier, une partie Ouest du mur du cimetière s'était effondrée. C'est pourquoi, après la reprise des entreprises suite au COVID 19, Erwann Diveu avait reçu différentes entreprises afin de pouvoir comparer plusieurs devis. Après analyse, Erwann Diveu propose le devis de l'entreprise BEAUJOUR qui présente, selon lui, toutes conditions techniques pour la rénovation du mur en pierres de faluns. Ce devis s'élève à 13 316 € H.T. soit 15 979.20 € T.T.C.

Afin de limiter le coût sur le budget d'investissement communal, Monsieur le Maire ajoute qu'il a demandé à Dinan Agglomération s'il était possible de récupérer la subvention qui était destinée à la construction d'un dortoir à l'école publique, ce projet étant ajourné. Par retour de courrier, Dinan Agglomération a accepté de changer la destination de cette subvention, via une convention. Cette dernière accepte de verser 70 % de la prise en charge de la restauration du mur du cimetière, soit 9 321.20 €, il resterait à la charge de la commune 3 994.80 € H.T.

En parallèle, un crépi sera réalisé sur le bâtiment existant dans le cimetière, qui sera destiné à être l'ossuaire communal. Il sera demandé à l'entreprise BEAUJOUR de Trévérien de restaurer ce mur pour la fête de la Toussaint.

### **Amélioration de la salle de motricité à l'école publique**

Suite à la demande de Madame Quinquis, directrice de l'école des Faluns, Axel Hervet présente des travaux supplémentaires nécessaires pour la sieste des maternelles.

Cette pièce de motricité étant à ce jour rénovée, il est nécessaire de l'équiper en volets roulants extérieurs, afin de permettre la sieste des petits dans de bonnes conditions. Des travaux d'électricité devront être réalisés afin de permettre la mise en place du sèche-linge et de la machine à laver qui se trouvent aujourd'hui dans la salle annexe de la mairie. Monsieur Hervet ajoute que ces travaux sont subventionnés dans le cadre du Contrat de Territoire et de la DETR. Le coût pour les volets s'élève à 1 911 € HT par l'entreprise Volets Assistance, et les travaux d'électricité par l'entreprise Potdevin à hauteur de 2 723.10 € HT.

Monsieur le Maire demande à Madame Pépion de ne pas participer au vote de l'entreprise proposant les volets roulants, étant celle de son époux.

Le conseil municipal a approuvé les différents devis ; une abstention : Madame Pépion (épouse du responsable de l'entreprise « Volets Assistance »).

### **Esplanade de la gare**

La commune du Quiou souhaitant favoriser l'accueil et s'inscrire dans une politique touristique basée sur l'itinérance en parfait accord avec le Conseil Départemental, il a été décidé de mettre deux tables de pique-nique supplémentaires au-devant de l'ancien bâtiment de marchandise, restauré par le Conseil Départemental. Ces premières installations permettront aux familles, randonneurs et cyclistes, de profiter de ces tables. Monsieur Diveu et Madame Pépion rappellent que c'est l'entreprise Martin de Brusvily qui a été choisie, son devis s'élevant à 1 250 € H.T. soit 1500 € T.T.C. Les travaux seront réalisés à l'automne.

L'entreprise demandant un acompte sur son devis avant les travaux, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner l'accord pour verser cet acompte.

La décision modificative suivante est nécessaire au budget communal, afin d'ouvrir la ligne de trésorerie qui permettra le règlement de cette dépense :

020 (dépenses imprévues d'investissement) : - 1500 €

2158 (autres installations, matériel et outillage technique) : + 1500 €

Le Conseil Municipal a approuvé cette demande à l'unanimité des membres présents.

### **Arrêt de bus à Mauny**

Monsieur le Maire rappelle la lettre envoyée par des parents d'élèves de collège, concernant l'arrêt de bus situé au village de Mauny, et qui est très dangereux. C'est pourquoi Monsieur le Maire a rencontré des responsables de la Région et du Département, ainsi que des membres de Dinan Agglomération. Deux arrêts ont été proposés et permettront pour les scolaires d'être plus sécurisés. Un devis de busage et de terrassement a été demandé à la société Poulard de Saint-Juvat.

Monsieur le Maire demande l'approbation du devis de Monsieur Poulard par le conseil municipal et il demande également de l'autoriser à faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le Cadre des amendes de police. Cette subvention serait effective en 2022.

Le conseil municipal a approuvé cette demande à l'unanimité des membres présents.

Suite à la demande de panneaux d'affichage au village de Mauny, le conseil municipal refuse cette demande, des panneaux étant déjà installés à la mairie. Les informations seront également disponibles sur le site internet de la commune.

### **Mise en place d'une haie bocagère au Hac**

Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré Monsieur Sylvain Fouillet de Cœur Emeraude courant juillet, dans le cadre de la politique « Breizh Bocage ». En effet, Monsieur le Maire propose que des chênes soient plantés à la suite des peupliers actuellement en place et qui seront abattus à l'automne sur le chemin menant à la ferme de Hac. Par ailleurs, il indique que Monsieur Philippe Lechevaistrier a accepté qu'une haie vive soit également plantée sur son champ situé rue du Sabotier, à droite en montant au cimetière. Cette haie permettrait d'améliorer l'arrivée en agglomération et fera un lien entre les deux maisons situées près du cimetière. Un plan global de ces actions est donc présenté au conseil municipal. Cette opération étant gratuite pour la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention « Breizh Bocage » (hiver 2020-2021) référencée RAFG\_2021-0105, entre Dinan Agglomération et la commune du Quiou. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **Ecole du paysage**

Monsieur le Maire lit le mail envoyé par Monsieur Ricard, maire de Lanvallay, qui indique que, dans le cadre de la valorisation du territoire, l'école du paysage de Blois pourrait proposer qu'une étude soit menée pour la valorisation du territoire sud de Dinan Agglomération, notamment la Vallée de la Rance, en matière de patrimoine, paysage, agriculture et hydrologie.

Cela permettrait de se fixer sur les 20 ans à venir en matière d'aménagement et d'intégration du paysage.

Les élèves viendraient rencontrer les élus pour débattre de thématiques liées au paysage et réfléchir à ce qu'il pourrait devenir. L'état pourrait compléter le budget de cette étude. Pour Le Quiou, une proposition de participation de 500 € pourrait être envisagée.

Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas poursuivre ni participer à ce projet.

### **Appel à candidature pour les commissions thématiques et de secteur**

Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation des commissions de Dinan Agglomération. Concernant les commissions thématiques, il n'y aurait plus que le titulaire et le suppléant siégeant à l'agglomération, qui participeront aux thématiques présentées à l'agglomération. Par ailleurs, courant septembre ou octobre, des réunions de secteur (territoire PLUI) seront mises en place en traitant de thématiques communes et seront confiées aux conseillers municipaux.

Pour les commissions thématiques, ce sera donc Arnaud Carré et Axel Hervet qui siègeront.

### **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire propose la candidature d'Axel Hervet, qui était déjà membre au mandat précédent. Il invite les autres membres à se porter candidat pour le poste suppléant. Après débat, le conseil municipal nomme Monsieur Axel Hervet titulaire et Monsieur Charles Lefort suppléant.

### **La SEMOP Eaux de Dinan Eau potable**

Le conseil municipal propose Monsieur Arnaud CARRE.

### **Désignation d'un élu référent à la Mission Locale**

Monsieur le Maire indique que la Mission Locale demande qu'un membre du conseil municipal soit désigné référent pour siéger à la Mission Locale de Dinan. Cet organisme s'occupe de personnes en difficulté et notamment des jeunes en recherche d'emplois. Au mandat précédent, Madame Loguivy siégeait déjà à la Mission Locale ; Monsieur le Maire propose que Madame Loguivy soit reconduite dans cette fonction. Après débat, le conseil municipal désigne Madame Christine Loguivy référente à la Mission Locale.

## **Changement des barillets des portes des bâtiments communaux**

Monsieur Diveu présente les devis concernant le changement des barillets des portes des bâtiments communaux. En effet, par mesure de sécurité et d'assurance s'inscrivant dans la nouvelle gestion des réservations des salles communales, les barillets des portes seront changés. Cela évitera qu'il y ait des doublons de clés à voyager sous couvert. Monsieur Diveu propose le devis de l'entreprise LTM s'élevant à 217.98 € H.T., soit 261.58 € TTC, devis le moins chiant. Ce devis n'est pas retenu. Monsieur Diveu nous proposera un nouveau devis du groupe Kyriel pour le changement des barillets des bâtiments communaux.

## **Travaux d'entretien de la toiture de l'église**

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, Monsieur Diveu présente les devis de l'entreprise Domise d'Evran. Des gouttières étant bouchées et certaines ardoises envolées, il semble en effet utile de faire passer un professionnel de couverture sur l'église du Quiou.

Après présentation des devis, Monsieur Diveu va demander des précisions concernant le devis pour l'entretien général complet. Ce dossier est donc en attente pour l'instant.

## **Nouvelle secrétaire de mairie**

L'actuelle secrétaire Madame Huguette Chesnel ayant son départ à la retraite prévu le 1<sup>er</sup> octobre prochain, Monsieur le Maire rapporte que deux candidatures ont été sélectionnées pour le remplacement, celles de Madame Morel et Madame Hamm. Différents entretiens ont été réalisés, tout d'abord par Monsieur le Maire et en second par Monsieur Hervet et Madame Pépion. Après avis des adjoints et de Monsieur le Maire, il est proposé à l'assemblée que Madame Morel soit embauchée comme secrétaire de mairie. Les heures effectives seront à confirmer. Monsieur Hervet demande que la candidate choisie soit de nouveau reçue pour affiner les heures d'ouverture de la mairie au public.

Le conseil municipal donne à Monsieur le Maire l'autorisation de signer tout document permettant l'embauche de la secrétaire de Mairie.

## **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
2. De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants d'un montant inférieur à 10 000 euros H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
10. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
11. De réaliser des lignes de trésorerie ;
12. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
13. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
14. De signer tout document permettant de recruter du personnel.

Monsieur le Maire rappelle qu'il rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

### **Mise en place d'adresses e-mails par la commune pour les conseillers municipaux**

Dinan Agglomération avait proposé que chaque commune puisse leur fournir des adresses mail spécifiques pour les divers échanges entre Dinan Agglomération et les conseillers municipaux. Suite à cette demande, Monsieur le Maire a demandé à Axel HERVET d'attribuer et d'aider à la mise en place de ces nouvelles adresses mail, ce qui a été fait.

Pour une organisation efficace, le conseil municipal décide que tous les messages e-mails adressés aux conseillers municipaux ne passent désormais que par cette nouvelle adresse mail créée par la commune du Quiou. Afin que ce changement soit officiel, le conseil municipal demande qu'une délibération soit prise et qu'elle soit appliquée par l'ensemble des conseillers municipaux.

**La séance est levée à 20h10.**

Monsieur le Maire ajoute que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 25 septembre à 18h30 (sous réserve).

Le Maire,  
Arnaud CARRÉ